

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE

L'an deux mille vingt-trois,  
Le jeudi 16 février à vingt heures trente  
Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. Jean-Jacques GROLLEAU, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 12/01/2023

Présents : Jean-Jacques GROLLEAU, Christelle BODIN, Thomas MICHONNEAU, Julien BONNET, Karine BOISSONNEAU, Déborah DUBUIS, Benoit GOUBAND, David JARRY, Guy NOGRET, Alexandre RAMBAUD.

Pouvoirs/Absents/Excusés : Myriam COUTANCEAU (pouvoir à Déborah DUBUIS), Cécile SAUVETRE, Dominique BAUDOIN, Benoit LOISEAU, Olivier LARMANJAT.

Mme Karine BOISSONNEAU a été élue secrétaire de séance.

### **N° 2023-006 Contrat d'association avec l'Ecole privée mixte Année scolaire 2022-2023**

Le Conseil Municipal, conformément au contrat d'association entre l'Etat et l'Ecole Privée Mixte de LARGEASSE, après avoir pris connaissance du budget de fonctionnement de l'Ecole et après en avoir délibéré :

- Décide d'allouer une somme globale de 60 000 € à l'OGEC pour l'année scolaire 2022/2023.

Le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus,  
Pour copie certifiée conforme et exécutoire, Publié ce jour

LARGEASSE, le 16 février 2023

Le Maire, Jean-Jacques GROLLEAU

